

Nouveaux dispositifs de reconversion pour prévenir l'usure professionnelle

Avec l'allongement des carrières, induit par la loi du 14 avril 2023 portant sur la réforme des retraites, l'usure professionnelle est devenue une problématique centrale pour une majorité d'actifs. Ainsi, postures pénibles, environnements de travail difficiles ou encore horaires décalés, sont autant de facteurs contribuant à l'épuisement professionnel.

Afin de prévenir cet épuisement, les possibilités de reconversion s'imposent alors comme des enjeux majeurs pour les individus et les entreprises. Pour relever ce défi, deux nouveaux dispositifs sont confiés aux associations Transitions Pro dans le but de faciliter les projets de reconversion professionnelle et préserver le capital santé des salariés du secteur privé.



Prévention Usure-Reconversion (PUR)

Le premier, sous l'appellation Prévention Usure-Reconversion (PUR) s'appuie sur le Compte personnel de prévention (C2P), qui prend en compte 6 facteurs :

- les activités exercées en milieu hyperbare (hautes pressions)
- les températures extrêmes
- le bruit
- le travail de nuit
- le travail en équipes successives alternantes
- le travail répétitif

Depuis 2015, l'employeur doit déclarer tout salarié exposé à au moins un facteur qui dépasse le seuil fixé et dont la durée du contrat de travail est supérieure ou égale à un mois. Cette déclaration permet au salarié de cumuler des points. Et désormais, 1 point de C2P permet au salarié d'alimenter son compte personnel de formation de 500 euros (contre 375 euros avant le 1er septembre 2023).

Après plusieurs années d'exposition à des facteurs de pénibilité, les quelque 1.5 million de salariés détenteurs d'un compte de prévention, auront donc cumulé une somme suffisante leur permettant d'accéder à une reconversion vers un métier moins pénible.

La pénibilité fait déjà partie intégrante du quotidien des parcours de reconversion financés par Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, en 2022 et 2023, plus de 500 salariés ayant déposé une demande de financement pour se reconvertir à travers le dispositif PTP - Projet de Transition professionnelle - (soit 13% de l'ensemble des demandes), bénéficiaient d'une reconnaissance de travailleur handicapé. Handicap souvent lié aux conditions de pénibilité dans l'exercice de leurs métiers. Et, pour les deux-tiers d'entre eux, il y avait une menace d'incapacité au poste et donc une urgence à pouvoir rebondir professionnellement.

Ce premier nouveau dispositif Prévention Usure-Reconversion devrait donc permettre aux salariés d'anticiper encore davantage.

Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle

Mais qu'en est-il des professionnels exposés à d'autres facteurs de risques professionnels mais qui ne bénéficient pas d'un compte de prévention ?

Créé l'année dernière et doté de 300 millions € pour 2024, le FIPU (Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle) vise en particulier à préserver la santé des salariés les plus exposés à des facteurs de risques ergonomiques. Pour ces salariés, pas besoin d'être détenteurs d'un compte de prévention.

Ainsi, l'expertise de Transitions Pro permettra d'accueillir les demandes de reconversion des salariés exposés à trois types de risques ergonomiques :

- les manutentions manuelles de charges
- les postures pénibles définies comme positions forcées des articulations
- les vibrations mécaniques

Les demandes de financement des salariés concernés sur le dispositif PTP (Projet de Transition Professionnelle) pourront désormais être sécurisées grâce à l'apport financier du FIPU. En effet, à titre d'exemple, les ressources de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine ne permettraient pas à elles seules de soutenir ces reconversions forcées. Ainsi, sur l'année 2023, seulement 70% des demandes ont abouti, faute de budget (soit 1475 dossiers financés sur 2093 projets présentés en commission).

La création de ce fonds était d'autant plus attendue que la part du public soumis à des facteurs de risque d'usure professionnelle augmente chaque année. La part des ouvriers dans les profils des candidats à un PTP traités par Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine augmente ainsi de 2 points sur un an et représente 18% de l'ensemble des dossiers déposés en 2023.

Par ailleurs, la moyenne d'âge des candidats continue d'augmenter. Elle est passée successivement de 38.1 ans en 2021 à 38.8 en 2022 et 39.5 en 2023. Enfin, les demandes de séniors de plus de 50 ans ont connu une augmentation de 2 points l'an dernier, passant de 268 dossiers en 2022 à 300 en 2023.

Si l'on croise ces tendances avec les analyses de la DARES qui mettent notamment en évidence les corrélations entre l'âge des salariés et l'exposition aux facteurs de risque professionnel, tout laisse à penser que le nouveau FIPU pourra bénéficier à une part sans cesse croissante d'actifs dans les années à venir.

A propos de Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine

Depuis le 1er janvier 2020, Transitions Pro a pris la relève du Fongecif pour accompagner les salariés du secteur privé dans le financement de leur projet de mobilité professionnelle.

Membre du réseau Transitions Pro, Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine œuvre au quotidien en collaboration avec l'ensemble des acteurs de l'emploi et de la formation en région pour favoriser la mobilité professionnelle tout en répondant aux besoins en emploi du territoire.

Chaque année Transitions Pro Nouvelle-Aquitaine accompagne ainsi près de 5 000 salariés dans la réalisation de leur projet de mobilité ou d'évolution professionnelle.

Plus d'informations : www.transitionspro-na.fr

Espace presse : <https://www.transitionspro-na.fr/espace-presse>

Contact presse

Philippe Berneau, Responsable Analyse et Développement

Tel : 05 56 69 28 84 / 06 28 48 06 50

Email : pberneau@transitionspro-na.fr

Céline Beauchamp, Responsable Communication

Tel : 05 56 69 35 67

Email : cbeauchamp@transitionspro-na.fr

